

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 6 septembre 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 6 septembre 2011 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Réjean Major Maire
 Monsieur André Patry Conseiller
 Madame Michelyne Bélair Conseillère
 Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Monsieur Gaston Lacroix Conseiller
 Monsieur Denis Lacroix Conseiller

Est absente : Madame Karo Poirier Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2011-09-06-222

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011

B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2011

C- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2011

D- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2011

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2011

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2011
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2011
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2011

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser
- 200-3 Autorisation de travaux – Bell Canada – Nouvelle installation de communication incendie
- 200-4 Camion citerne – Remplacement de l'amorceur de la pompe

300	TRANSPORT
------------	------------------

- 300-1 Rapport des travaux exécutés en août 2011
- 300-2 Rapport des travaux prévus en septembre 2011
- 300-3 Demande d'appui à la MRCVG – Chemin intermunicipal Bouchette – Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
- 300-4 Chemin Gagnon - Fossé
- 300-5 Pont sur le chemin de la Carpe
- 300-6 Formation sur l'aménagement des fossés
- 300-7 Réparation du pont de fer

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Remplacement de la vitre brisée à l'usine d'épuration
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Demande d'entente intermunicipale – Cueillette des matières résiduelles et recyclables – Municipalité de Blue Sea

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 CCU
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois juillet et août 2011
- 600-3 Règlement numéro 240
 - A- Tenue du registre – Rapport de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

B- Adoption du règlement numéro 240, règlement modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter l'usage c6 « Hébergement et restauration » à la zone V-104

600-4 Choix du site pour la peinture rupestre

600-5 Installation de la sculpture vélo

600-6 Dossier en infraction – 100 chemin Grant privé

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Sage – Remerciements

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011

M.B. 2011-09-06-223

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2011

M.B. 2011-09-06-224

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2011, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2011

Sujet reporté.

D- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2011

Sujet reporté.

0-4 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Documentation déposée
- Renouvellement de permis

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2011

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois d'août 2011.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2011-09-06-225

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} août 2011 au 31 août 2011, pour un montant total de 6798.32\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2011

Le suivi du projet de voirie en date du 31 août 2011 est déposé.

M.B. 2011-09-06-226

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de débloquer la somme de 10000\$ pour des travaux de voirie sur les chemins municipaux. Cette somme sera prise dans le compte budgétaire « Gravier et sable » (02-320-00-620). Les dépenses seront imputées au compte « Location machinerie » (02-320-00-516 et « Gravier et sable » (02-320-00-620).

Adoptée à l'unanimité

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2011

M.B. 2011-09-06-227

Sur la proposition de Michelyne Bélaïr, appuyée par André Patry, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2011 pour un montant total de 56991.39\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2011

M.B. 2011-09-06-228

Sur la proposition de Michelyne Bélaïr, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 août 2011 pour un montant de 63803.74\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser

M.B. 2011-09-06-229

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit l'installation de plaquettes de numéros civiques;

Considérant que la MRCVG s'apprête à procéder à un appel d'offres regroupé pour lesdites plaquettes;

Considérant que la municipalité a déjà signifié verbalement son intention de participer à cet achat en groupe;

Considérant que la MRCVG demande de signifier par voie de résolution notre intention de participer à l'achat en groupe de plaquettes de numéros civiques;

Considérant que la municipalité désire choisir des plaquettes avec logo;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de signifier à la MRCVG l'intention de la municipalité de Bouchette de participer à cet achat en groupe pour les plaquettes de numéros civiques.

Adoptée à l'unanimité

200-3 Autorisation de travaux – Bell Canada – Nouvelle installation de communication incendie

Sujet reporté.

200-4 Camion citerne – Remplacement de l'amorceur de la pompe

M.B. 2011-09-06-230

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de procéder à l'acquisition de pièces pour le remplacement de l'amorceur de la pompe du camion citerne. La dépense reliée à l'achat de ces pièces, au coût de 1260.18\$ plus taxes, et celle reliée à l'installation seront imputées au poste « Entretien réparation – camion citerne » (02-220-00-525).

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT
------------	------------------

300-1 Rapport des travaux exécutés en août 2011

300-2 Rapport des travaux prévus en septembre 2011

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux exécutés durant le mois d'août 2011 de même que la liste des travaux prévus durant le mois de septembre 2011.

300-3 Demande d'appui à la MRCVG – Chemin intermunicipal Bouchette – Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

M.B. 2011-09-06-231

Considérant la résolution M.B.2011-05-03-112 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 mai 2011;

Considérant que cette résolution concerne la route reliant le centre rural de Bouchette et le centre rural de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

Considérant que cette résolution formule une demande au ministère des Transports de reprendre la responsabilité d'entretien de cette route;

Considérant la résolution 2011-05-9096 adoptée par les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau lors de leur séance tenue le 2 mai 2011;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de demander à la MRCVG de nous appuyer dans notre demande auprès du ministère des Transports du Québec afin qu'il reprenne la responsabilité d'entretien du chemin intermunicipal Bouchette-Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

300-4 Chemin Gagnon – Fossé

M.B. 2011-09-06-232

Considérant la problématique sur le chemin Gagnon, près des numéros civiques 18 et 20;

Considérant que cette problématique consiste en un mauvais écoulement des eaux et crée des bancs de glace sur le chemin en période hivernale;

Considérant qu'il y a déjà eu un fossé à l'endroit problématique;

Considérant l'emprise que la municipalité possède aux abords de ce chemin;

Considérant qu'il y a lieu de refaire le fossé et ce, afin de remédier à la situation problématique;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu de mandater le directeur des travaux publics pour procéder aux travaux de creusage de fossés à l'endroit problématique et ce, dans l'emprise municipale, un ponceau d'une longueur de 20 pieds sera fourni par la municipalité pour une entrée de la propriété du 20 chemin Gagnon.

Adoptée à l'unanimité

300-5 Pont sur le chemin de la Carpe – Demande au MTQ

M.B. 2011-09-06-233

Considérant les travaux exécutés par le ministère des Transports sur le pont enjambant le ruisseau de la Carpe et ce, durant l'hiver 2008-2009;

Considérant que présentement le pont est non sécuritaire pour la circulation routière;

Considérant qu'il faudrait installer un garde-fou pour le rendre sécuritaire à la circulation;

Considérant que par décret la structure des ponts est la responsabilité du ministère des Transports;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de demander au ministère des Transports de procéder à l'installation d'un garde-fou sur le pont enjambant le ruisseau de la Carpe sur le chemin de la Carpe, dans la municipalité de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

300-6 Formation sur l'aménagement des fossés

Note au procès-verbal

Les membres du conseil discutent au sujet d'une formation qui pourrait être utile à la municipalité en ce qui concerne l'aménagement des fossés. Le conseiller André Patry suggère de revenir sur ce sujet lors d'une séance ultérieure.

300-7 Réparation du pont de fer

Note au procès-verbal

Suite à une vérification effectuée par la directrice générale auprès d'un responsable de notre secteur au ministère des Transports, les travaux de réparation du pont de fer seront effectués cet automne.

--	--

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

A- Remplacement de la vitre brisée à l'usine d'épuration

M.B. 2011-09-06-234

Considérant que des actes de vandalisme ont eu lieu à l'usine d'épuration;

Considérant que les noms des malfaiteurs sont connus du personnel municipal;

Considérant que la vitre brisée par les malfaiteurs doit être remplacée;

Considérant les recherches effectuées par l'inspecteur municipal pour le remplacement de cette vitre;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de procéder au remplacement de cette vitre avec le même type de vitre et que les coûts soient imputés directement aux malfaiteurs.

Adoptée à l'unanimité

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

En attente d'informations.

400-4 **Demande d'entente intermunicipale – Cueillette des matières résiduelles et recyclables – Municipalité de Blue Sea**

M.B. 2011-09-06-235

Considérant la demande reçue d'un propriétaire de Bouchette, dont l'adresse civique est le 94 chemin du Lac-Edja est privé;

Considérant que ce propriétaire n'est pas desservi présentement par le service de cueillette des matières résiduelles et des matières recyclables de la municipalité de Bouchette;

Considérant que ce propriétaire paie pour ledit service;

Considérant que pour se diriger sur le chemin privé menant à cette propriété on doit se rendre dans la municipalité de Blue Sea;

Considérant qu'il y aurait lieu de conclure une entente avec la municipalité de Blue Sea pour offrir le service de collecte des matières résiduelles et des matières recyclables à ce propriétaire;

Considérant qu'il existe, depuis 2001, le même genre d'entente pour un propriétaire de Blue Sea dont les matières sont ramassées par la municipalité de Bouchette;

Considérant que pour l'année 2011, la municipalité de Bouchette a facturé la municipalité de Blue Sea pour ce service;

Considérant que pour le restant de l'année 2011, la municipalité de Bouchette est prête à rembourser à la municipalité de Blue Sea la portion attribuable à ce service pour notre contribuable qui serait desservi par leur municipalité;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de demander à la municipalité de Blue Sea de conclure une entente de service pour la cueillette des matières résiduelles et des matières recyclables pour ces deux propriétés.

Adoptée à l'unanimité

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1CCU

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juillet et août 2011

Les statistiques relatives aux permis émis durant les mois de juillet et août 2011 sont déposées.

600-3Règlement numéro 240

A-Tenue du registre – Rapport de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Le certificat de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe selon l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums, concernant la tenue d'un registre pour le projet de règlement 240 est déposé.

B-Adoption du règlement 240, règlement modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter l'usage c6 « Hébergement et restauration » à la zone V-104

M.B. 2011-09-06-236

RÈGLEMENT NUMÉRO 240

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 85 pour ajouter l'usage c6 aux usages permis dans la zone V-104

Attendu que la municipalité de Bouchette adoptait le 3 mai 1993 son règlement de zonage, règlement 85, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu'une municipalité locale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut modifier son règlement de zonage conformément aux procédures citées aux articles 123 et suivants de cette même loi;

Attendu que comme mentionné au plan numéro 78430-1, annexé au règlement de zonage, les usages permis dans la zone V-104 sont :

Intérêt public

b2 Esthétique

Forestier

f1 Forestier I

Habitation

h1 Unifamiliale isolée

Récréation

t1 Touristique I

t5 Touristique V

t7 Touristique VII

t9 Communautaire

Attendu que l'usage commerce c6 « Hébergement et restauration » est nécessaire pour établir un restaurant et un débit de boissons alcooliques;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Karo Poirier lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2011 afin de modifier le règlement de zonage numéro 85 pour y ajouter l'usage c6 aux usages déjà permis dans la zone V-104;

Attendu qu'un premier projet de règlement a été adopté par la majorité des membres du conseil lors d'une séance extraordinaire tenue le 20 juin 2011;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation s'est tenue le lundi 4 juillet 2011 à 18 h 30;

Attendu qu'un deuxième projet de règlement a été adopté par les membres du conseil lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juillet 2011;

Attendu qu'un registre s'est tenu le lundi 15 août 2011;

Attendu le certificat déposé par la directrice générale adjointe relativement à la tenue du registre;

Attendu que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter car le nombre de signataires est inférieur à celui requis pour la tenue d'un scrutin référendaire;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter le règlement numéro 240 modifiant le règlement numéro 85 comme suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 – Ajout d'usage

L'usage c6 est ajouté aux usages permis dans la zone V-104.

Article 3 – Définition de l'usage c6

La définition de l'usage c6 est inscrite à l'article 2.3.4.2.6 du règlement numéro 85, règlement de zonage de la municipalité de Bouchette.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

600-4 Choix du site pour la peinture rupestre

M.B. 2011-09-06-237

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu que le site choisi pour la peinture rupestre est sur le chemin Rivière-Gatineau Nord, près du numéro civique 25. Les travaux de préparation du rocher seront effectués par les employés municipaux dans les meilleurs délais afin que l'artiste puisse débiter son œuvre dès que possible.

Adoptée à l'unanimité

600-5 Installation de la sculpture vélo

Note au procès-verbal

Les élus discutent entre eux à savoir est-ce que la municipalité conserve et installe cette œuvre et si oui, à quel endroit. Une rencontre, entre les élus, se tiendra prochainement afin de regarder les possibilités d'endroits pour procéder à l'installation de cette sculpture vélo.

600-6 Dossier en infraction – 100 chemin Grant privé

M.B. 2011-09-06-238

Considérant que l'infraction à l'article 9.2 du règlement numéro 85 de la municipalité de Bouchette n'est toujours pas réglée dans le dossier portant le matricule 5618-51-7831 et dont la propriété est située au 100 chemin Grant privé ;

Considérant les discussions que l'inspecteur a eues avec les propriétaires ou leurs représentants et les lettres d'infractions envoyées et ce, depuis janvier 2006 ;

Considérant que la réglementation provinciale s'appliquant aux abris de bateau interdit toute construction de ce genre ;

Considérant que le propriétaire refuse de se conformer à la réglementation pour ce qui est de l'abri de bateau ;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater nos procureurs légaux de la firme d'avocats Lapointe Beaulieu, pour prendre tous les recours nécessaires pour corriger la situation non-conforme et ce, dans le dossier du 100 chemin Grant privé.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 CSHBO – Réglementation – Sécurité, paix et ordre

Note au procès-verbal

Un mandat est donné à l'inspecteur municipal en ce qui concerne cette demande.

800-2 Journal La Gatineau – Offre publicitaire

M.B. 2011-09-06-239

Considérant la proposition reçue du Journal La Gatineau;

Considérant que cette proposition consiste à offrir à la municipalité de Bouchette, la possibilité d'offrir ses vœux à ses citoyens à certaines occasions précises;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adhérer à la proposition déposée par le Journal La Gatineau et ce, pour 6 occasions au coût de 269\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340) et ce, suite à un virement de crédits d'un montant de 300\$ provenant du poste « Frais de poste » (02-130-00-321).

Adoptée à l'unanimité

800-3 Aménagements floraux – Travaux automnaux

Note au procès-verbal

Une rencontre se tiendra avec Madame Panek en vue de voir les travaux à exécuter cet automne en ce qui concerne les aménagements floraux de la municipalité.

900	VARIA
------------	--------------

900-1 SAGE - Remerciements

Note au procès-verbal

Le président de la SAGE, monsieur Denis Lacroix, remercie la municipalité de Bouchette pour le prêt du bateau municipal à l'équipe marine de l'organisme, lors du bris du moteur du bateau de la SAGE.

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Tables de pique-nique
- Exploration minière
- Travaux chemin de la Carpe – Baie-des-Gagnons
- Délai pour pavage

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2011-09-06-240

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu de lever la présente séance à 20h20.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière